



## APPEL À PROJETS

L'Institut français et l'Agence Française de Développement (AFD) lancent l'appel à candidature du programme Accès Culture.

**Le programme** Accès Culture a pour objectif l'accompagnement et le financement de projets culturels en Afrique dans le but de favoriser le lien social et renforcer les collaborations entre acteurs culturels africains et français. En effet, ce programme s'adresse aux Organisations de la Société Civile (OSC) et aux établissements culturels des collectivités territoriales (conservatoire, école d'art municipale, etc.) qui porteront en binôme un projet proposant de répondre à un besoin local.

Les **structures éligibles** sont les binômes constitués d'une structure française et d'une structure africaine dans une démarche de coopération équitable et d'échange de bonnes pratiques. À cet égard peuvent candidater les associations, les fondations, les établissements culturels des collectivités territoriales ayant au moins 2 (deux) ans d'existence. Le programme Accès Culture encourage aussi la consolidation de partenariats de binômes préexistants.

Les **projets éligibles** sont les projets de coopération culturelle dont les activités sont tournées vers le public dans une dynamique de médiation culturelle (sensibilisation et éducation artistique ; initiation à une pratique artistique ; mise en place de rencontres artistiques...). L'objectif premier est de renforcer le lien social, en Afrique, en valorisant l'action culturelle au service des publics les plus éloignés de l'offre culturelle pour des raisons sociales, économiques, culturelles et/ou géographiques, de genre ou en raison de situations de handicap.

Deux types de financements sont possibles dont le choix est laissé aux candidats :

- Les projets de partenariat d'une durée d'un an et éligibles à une aide à projet plafonnée à 15 000 euros par an. Ce financement fera l'objet d'un appel annuel en 2020, 2021 et 2022.
- Les projets de partenariat d'une durée de trois ans et éligibles à une aide à projet plafonnée à 30 000 euros par an soit 90 000€ sur trois ans. Ce financement fera l'objet d'un seul appel en 2020.

Les soutiens alloués ne peuvent pas dépasser 50 % du budget global du projet. Les binômes devront cofinancer le projet proposé à hauteur de 50% (en numéraire ou en valorisation) et ne pourront cumuler ce soutien avec une autre aide de l'Institut français ou de l'Agence française de développement.

## Calendrier

Juin 2020 : Lancement de l'appel à projet avec candidature sur la page du site :

<https://www.pro.institutfrancais.com/fr/offre/accesculture>

30 juillet 2020 : Clôture de l'appel à projets

Aout – Septembre 2020 : Commissions de sélection

Fin Septembre 2020 : Annonce des projets lauréats

## Contact

### Jimmy BERTHÉ

Chargé de projet Accès Culture

Mission de coopération culturelle Afrique et Caraïbes

Département Développement et Coopération Artistiques

8-14 rue du Capitaine Scott

F-75015 Paris

[jimmy.berthe@institutfrancais.com](mailto:jimmy.berthe@institutfrancais.com)



Pour toutes les modalités de l'appel, merci de vous reporter au règlement et à la page du site internet <https://www.pro.institutfrancais.com/fr/offre/accesculture>



Avec le soutien de

CONSEIL PRÉSIDENTIEL  
POUR L'AFRIQUE



A travers son engagement dans le programme Accès culture, le Conseil Présidentiel pour l'Afrique soutient les opérateurs culturels africains et de la diaspora en France, ambassadeurs de l'imaginaire commun entre l'Afrique et la France.

Le laboratoire Les Afriques dans le monde (Chaire Diasporas Africaines) est partenaire du programme Accès Culture au travers d'un projet de recherche sur les citoyennetés actives des diasporas africaines en France au prisme de l'entrepreneuriat culturel.